



Déclaration de location saisonnière

Par **christian40**, le **20/03/2009** à **00:43**

Bonjour,

Dans le cadre de locations saisonnières exclusivement :

- comment déclarer les loyers perçus lorsque l'immeuble est en indivision ?
- suite aux dommages occasionnés par la tempête de janvier 09, est-il possible (et aussi utile) d'envisager la déclaration des loyers de 2009 suivant un régime autre que le "microfoncier", au "réel" par exemple ?

Remerciements et salutations distinguées.